



**Delmas 60 #8 musseau**

**Téléphone : +50931225288 / 47090097**

## **RÈGLEMENT OFFICIEL – PLAN CAMEDYC SANTE**

### **1. OBJECTIF DU PLAN**

Le Plan CAMEDYC SANTE est une couverture sociale de santé permettant à ses membres de bénéficier de soins médicaux et spécialisés à des tarifs préférentiels grâce à un système de co-paiements fixes et de réductions.

### **2. BÉNÉFICIAIRES**

Chaque plan est nominatif et couvre deux autres personnes nommées à l'inscription. Seules ces 3 personnes peuvent bénéficier des services et avantages liés au plan.

#### **TARIFS D'ADHÉSION**

| <b>Durée</b>                                                                         | <b>Montant</b>                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>3 mois</b>                                                                        | <b>2,500 HTG</b>                     |
| <b>6 mois</b>                                                                        | <b>5,000 HTG</b>                     |
| <b>12 mois (institutions privées/publiques, associations, écoles, organisations)</b> | <b>75,000 HTG / an / institution</b> |

### **3. CO-PAIEMENTS ET SERVICES INCLUS**

#### **3.1 Consultations médicales et spécialisées**

Le jour de la visite, le patient paie un co-paiement unique de 1,000 HTG lui donnant accès à 2 des consultations disponibles **ce jour-là** :

**Médecine générale (Obligatoire) - Gynécologique / Obstétrique - Urologique - Pédiatrique - Médecine interne - Orthopédiste - Dermatologique - ORL - Psychologique - Physiothérapie**

#### **3.2 Urgences**

En cas d'urgence, le patient paiera un co-paiement de 1,500 HTG pour la consultation d'urgence .

La totalité des frais médicaux, ainsi que les frais liés à l'observation et à l'hospitalisation, seront appliqués conformément aux politiques mentionnées dans les sections correspondantes.

#### **3.3 Soins dentaires**

La consultation dentaire nécessite un co-paiement de 1000 GDES

Le co-paiement donne accès à la consultation dentaire et le bénéficiaire aura une réduction de 15 % sur certains autres services .

**Les services dentaires avec réduction** : Appareils orthodontiques (braces) - Implants dentaires - Autres chirurgies dentaires avancées (greffes, etc.)

### 3.4 Examens médicaux

| Type d'examen                                        | Co-paiement fixe par visite                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Examens biologiques (laboratoire)                    | 2,500 HTG (incluant 4 examens ) + 750 HTG par examen supplémentaire                                                                           |
| Examens biochimique                                  | 5,000 HTG (incluant 4 bilans) + 1250 HTG par bilan supplémentaire                                                                             |
| Examens cliniques (imagerie, ECG, échographie, etc.) | ECG : 2,500 HTG<br>Radiographie : 2500 +( 1250 HTG par xray supplémentaire)<br>Echographie (sono) : 2500 + (1250 HTG par echo supplémentaire) |
| Examen anatomopathologique (Pap test ... )           | 20 % de réduction                                                                                                                             |

### 3.5 Hospitalisation

Les membres du plan paient **un tarif fixe de 4,500 HTG par nuit d'hospitalisation,,**

Réduction spéciale de 15 % sur le coût total de tout type d'inversion chirurgicale.

**Important** : La mise en observation (moins de 24h) le bénéficiaire verse un frais de 3000 GDES .

#### 4.6 Maternité

- Accouchement : 12,500 HTG
- Césarienne : 85,000 HTG

## TRANSPORT EN AMBULANCE GRATUIT

Les membres actifs du Plan CAMEDYC Santé, ainsi que leurs bénéficiaires officiels inscrits, bénéficient du service d'ambulance gratuitement en cas d'urgence, à condition qu'ils soient transportés vers CAMEDYC pour recevoir les soins.

Ce service est disponible :

24h/24 et 7j/7

Sur tout le territoire couvert par notre service d'ambulance

Important :

L'ambulance n'est gratuite que si le patient est effectivement amené à CAMEDYC.

En cas de transport vers une autre institution, les frais standards seront appliqués

En cas de transfert / acheminement vers d'autres institution les frais standards seront appliqués

#### **4. Ce que le plan ne couvre pas**

Médicaments achetés à l'hôpital et en dehors .

Soins, examens ou hospitalisation hors CAMEDYC

Services non listés explicitement dans ce règlement

#### **5. CONDITIONS D'UTILISATION**

Le plan est strictement nominatif et valable uniquement pour la personne inscrite et ces deux bénéficiaires. Toute fraude, transfert, ou utilisation non autorisée entraîne la suspension immédiate du plan.

##### **Renouvellement et continuité après expiration**

À la fin de la période de validité , les bénéficiaires peuvent renouveler leur plan à tout moment pour continuer à bénéficier de tous les avantages.

Les étudiants ou membres d'une institution partenaire (école, association, etc.) qui terminent leur affiliation renouvelleront leurs plans au local de l'institution partenaire

##### **Important :**

S'ils ne paient pas dans la fin de la période de validité, les réductions spéciales prévues pour les partenaires (comme les associations/écoles) ne leur seront plus appliquées. Ils perdront donc le tarif préférentiel sur les soins et devront s'abonner à titre individuel sans rabais partenaire.

##### **NB:**

##### **Accouchement**

Les membres du Plan CAMEDYC Santé bénéficient de conditions préférentielles pour l'accouchement, incluant :

- Réductions spéciales sur les frais d'accouchement
- Prise en charge par l'équipe médicale CAMEDYC
- Suivi prénatal et postnatal selon les services disponibles
- Hospitalisation facturée selon les tarifs du plan

*Les frais varient selon la politique mentionnées dans les sections correspondantes.*

##### **Activités psychologiques**

Dans le cadre du Plan Camedyc Santé, des activités de soutien psychologique sont organisées :

- Dans les locaux des institutions partenaires (écoles, associations, entreprises)
- Dans les locaux de Camedyc

Ces activités peuvent inclure :

- Séances de sensibilisation
- Ateliers de gestion du stress et autres.
- Groupes de parole
- Consultations psychologiques individuelles ou collectives